

NOTICE D'INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'ALERTE PROFESSIONNELLE

Responsable de traitement

MSD France - société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 417 890 589 ayant son siège social : 10-12 Cours Michelet - 92800 Puteaux

Pourquoi un traitement de données personnelles est-il constitué ?

MSD France met en place un traitement de données personnelles qui est nécessaire pour la collecte et le traitement des signalements (aussi appelés « alertes »). MSD France a besoin dans ce cadre de recueillir, traiter, transférer aux personnes en charge du traitement de l'alerte certaines données personnelles. MSD France s'assure de ne traiter que les données strictement nécessaires et à ne les utiliser que pour les besoins spécifiques de la collecte et du traitement du signalement.

Sur quelle base légale MSD France se fonde pour mettre en œuvre ce traitement de données personnelles ?

- (1) MSD France se fonde sur les exigences légales de l'article 8.I.B de la loi dite Sapin 2 » à savoir : « permettre à l'ensemble des personnes énumérées à l'article 8.I.A de cette loi (membres du personnel, associés, actionnaires, collaborateurs extérieurs et occasionnels, cocontractants, sous-traitants, etc.), de signaler ou de divulguer « un crime, un délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général, une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, du droit de l'Union européenne, de la loi ou du règlement ».
- (2) MSD France se fonde également sur son intérêt légitime et sur les dispositions de l'article 17.II.2° de la loi Sapin 2 modifiée, qui vise à permettre le recueil des signalements émanant des « employés » de l'organisme concerné et de tout autre personne et relatifs à l'existence de conduites ou de situations contraires au code de conduite de la société et susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence.
- (3) Pour poursuivre l'intérêt légitime de notre entreprise, en dehors d'une obligation légale spécifique, de prévenir un risque ou de remédier à un comportement ou à une situation contraire à notre code de conduite intitulé « Un guide de nos valeurs et standards », nos politiques et procédures, en recueillant de tels signalements quel qu'en soit l'auteur.

Qui sont les personnes dont les données sont traitées ?

Il peut s'agir :

- Des personnes émettant une alerte qui choisissent de ne pas faire une alerte anonyme. Il peut s'agir de salariés, agents, intérimaires, stagiaires, bénévoles, contractants etc.
- Des personnes visées par l'alerte. Il peut s'agir de salariés associés, dirigeants etc. Ces derniers sont informés du traitement de leurs données dans les meilleurs délais le cas échéant.
- Des données d'identification des personnes intervenant, consultées ou entendues dans le recueil ou dans le traitement de l'alerte ;
- Des données d'identification des facilitateurs et personnes en lien avec l'émetteur de l'alerte.

Comment sont collectées les données personnelles ?

Ces données sont collectées (i) directement auprès des auteurs de l'alerte ou (ii) pendant les investigations menées par MSD France pour traiter l'alerte.

Quelles sont les catégories de données traitées ?

Au stade de la réception de l'alerte, seules les données fournies par l'émetteur de l'alerte fournies à MSD sont traitées.

Au stade du traitement de l'alerte, MSD France peut traiter des données personnelles qui lui semblent pertinentes et nécessaires pour les besoins de son enquête.

Il peut s'agir :

- Des faits signalés
- Des données identifiantes des personnes citées ci-dessus comme leurs nom et prénom, fonction et coordonnées.
- Des éléments recueillis dans le cadre de la vérification des faits signalés ;
- Des comptes rendus des opérations de vérification ;
- Des suites données à l'alerte.

Quels sont vos droits sur ces traitements et comment les exercer ?

Conformément à la réglementation, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation uniquement sur vos données personnelles traitées dans le cadre de l'alerte.

Si l'exercice de ces droits venait à empêcher le traitement de l'alerte, alors MSD France se réservera le droit de ne pas y répondre favorablement.

Dans le cas visé au point 3 du paragraphe intitulé « Sur quelle base légale MSD France se fonde pour mettre en œuvre ce traitement de données personnelles ? », vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez utiliser le [formulaire de contact](#) prévu à cet effet.

A défaut, vous pouvez adresser votre demande par courriel en utilisant l'adresse suivante : dpofrance@msd.com.

Le groupe MSD a désigné un DPO (ou délégué à la protection des données) que vous pouvez contacter à l'adresse suivante euprivacydpo@msd.com et des référents locaux à ce DPO. Pour toute question afférente au traitement de vos données par MSD en France, vous pouvez contacter le référent local du DPO en utilisant l'adresse suivante : dpofrance@msd.com ou en adressant un courrier à l'adresse indiquée en début de cette notice d'information.

Vous disposez, par ailleurs, du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), notamment sur son site internet www.cnil.fr.

Qui accède aux données personnelles pour les besoins du recueil et du traitement de l'alerte ?

Seules les personnes dédiées à la collecte et au traitement des signalements auront accès à vos données. Certains signalements seront traités par les équipes dédiées de notre maison-mère située aux Etats-Unis.

Y a-t-il un transfert des données personnelles hors de France et/ou hors de l'Union Européenne ?

Les données personnelles des personnes impliquées dans l'alerte pourront être transférées pour les seuls besoins de vérifications ou de traitement de l'alerte avec le Bureau d'Éthique et les services d'investigations dédiés aux traitements de ces alertes au sein de sa maison-mère située aux États-Unis (Merck & Co. Inc., Rahway, New Jersey, États-Unis). Ce transfert est encadré par l'engagement du groupe au Data Privacy Framework.

Il pourra être nécessaire de recueillir le consentement spécifique de l'émetteur de l'alerter pour procéder à ce transfert.

Quelle est la durée de conservation des données personnelles traitées ?

Sauf disposition légale ou réglementaire contraire, les données relatives à une alerte peuvent être conservées en base active jusqu'à la prise de la décision définitive sur les suites à réserver à celle-ci. Après la prise de la décision définitive sur les suites à réserver à l'alerte, les données pourront être conservées sous forme d'archives intermédiaires, « *le temps strictement proportionné à leur traitement et à la protection de leurs auteurs, des personnes qu'ils visent et des tiers qu'ils mentionnent, en tenant compte des délais d'éventuelles enquêtes complémentaires* » (Article 9.III de la loi Sapin 2 modifiée). Lorsqu'une procédure disciplinaire ou contentieuse est engagée à l'encontre d'une personne mise en cause ou de l'auteur d'une alerte abusive, les données relatives à l'alerte peuvent être conservées jusqu'au terme de la procédure ou de la prescription des recours à l'encontre de la décision intervenue.